



Caractéristiques de l'environnement

Structure : permanente (salle, bâtiment...) non permanente (gradins, chapiteaux, tribunes) Type :

Voies publiques : Oui Non

Autres conditions d'accès difficiles :

Structures fixes de secours public les plus proches

Centre d'incendie et de secours de : Distance :

Structure hospitalière de : Distance :

Documents joints

- Arrêté municipal et/ou préfectoral Avis de la commission de sécurité Règlement sportif
 Plans du site Autres :

Autres secours présents sur place

Médecin Nom : Lieu d'exercice :
Téléphone :

Infirmier Kinésithérapeute Autres :

Ambulance privée Nom :

Secours publics : SMUR SP Police Gendarmerie

Autres :

Le dispositif de secours à personnes doit être :

- facilement accessible aux moyens de secours (SMUR, pompiers...)
- judicieusement placé vis-à-vis des risques et de l'environnement du site de rassemblements des personnes
- visible par tous les participants.

L'organisateur atteste de l'exactitude des éléments portés dans le document concernant le Dispositif Prévisionnel de Secours demandé.

Date :

Signature :